

Les Virades de l'Espoir

pour vaincre la mucoviscidose **au parc de Sceaux**



RÈGLEMENT DE LA COURSE DU SOUFFLE AU PARC DE SCEAUX 26 SEPTEMBRE 2021

Observation préalable concernant le protocole sanitaire :

L'organisation de la Course et ce règlement prennent en compte le protocole sanitaire anti-Covid actuellement arrêté par les pouvoirs publics et adapté au domaine des courses par la Fédération Française d'Athlétisme. Ils pourront être modifiés en cas d'évolution du protocole sanitaire d'ici la date de l'événement (26 septembre).

Lire le protocole sanitaire pour les participants, qui fait partie de ce règlement, est annexé en fin de ce document : note (2)

1- Organisation

Dans le cadre de sa Virade de l'Espoir au parc départemental de Sceaux, le 26 septembre 2021, l'association Vaincre la Mucoviscidose organise :

- Des épreuves de course à pied dénommées « Courses du Souffle ». Ces épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non licenciés, sous réserve de la communication des documents prévus par la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme concernant l'aptitude physique ([Reglementation Hors-Stade 2021.pdf](#) page 11):
***Licence ou Pass' J'aime Courir délivrés par la FFA, ou autre licence agréée par la FFA, en cours de validité (voir note 1 en fin de règlement)
ou certificat médical de moins d'un an à la date de la compétition (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition***
- Des joggings et une marche à allure libre et sans classement, dénommés « Joggings du Souffle » et « Marche du Souffle », ne nécessitant pas la présentation de ces documents.

La participation à l'une ou l'autre de ces activités implique obligatoirement l'inscription préalable, et suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout litige concernant le déroulement des épreuves doit être soumis au comité d'organisation.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire quelle que soit l'épreuve choisie.

Le Village de la Course et les départs/arrivées sont situés Terrasse des Pintades/ Plaine des 4 Statues (coordonnées GPS : [48.7736](#) , [2.2951](#)).

2- Départs, catégories d'âge, horaires, parcours et distances

Course du Souffle 10 km :

- femmes et hommes cadets/ juniors/ espoirs/ seniors/ masters (nés en 2005 et avant)
- départ à 10H15
- deux boucles de 5 km.

Course du Souffle 5 km :

- femmes et hommes minimes/ cadets/ juniors/ espoirs/ seniors/ masters (nés en 2007 et avant)
- départ à 9H30
- une boucle de 5km.

Mini-Course du Souffle 1,5 km :

- filles et garçons appartenant aux catégories poussins, benjamins et minimes (nés de 2006 à 2011)
- départ à 9H35
- une petite boucle de 1,5 km.

Régularité sportive : aucun adulte ne peut accompagner un enfant durant la course le long du parcours.

Jogging du Souffle 5 km :

- nés en 2007 et avant
- départ à 11H
- une boucle de 5km.

Jogging des familles 1,5 km :

- nés en 2016 et avant
- départ à 10H20
- une petite boucle de 1,5 km.

Marche du Souffle 5 km :

- tous âges
- départ à 9H45
- une boucle différente du parcours des courses et joggings.

Les six épreuves se déroulent intégralement dans l'enceinte du domaine départemental de Sceaux.

Le tracé des parcours est disponible sur les sites où se trouve ce règlement.

Sécurité : les chiens ne sont pas autorisés à accompagner leurs maîtres sur les parcours de courses et joggings. Pour la seule épreuve de marche, les bâtons de marche sont admis à condition qu'ils soient munis d'embout caoutchoutés. Les poussettes sont admises sur le parcours de la marche et celui du jogging des familles.

3- Classements et récompenses

Les arrivants âgés de 15 ans et moins (et eux seuls) se verront remettre une médaille, quelle que soit l'épreuve à laquelle ils participent.

Chronométrage : Espace Compétition.

En application du protocole sanitaire anti-Covid arrêté par le Ministère chargé des Sports **les classements ne seront pas affichés sur place**. Ils seront accessibles sans délai sur le site <https://www.espace-competition.com>, et ultérieurement sur le site <http://viradeparcdesceaux.org>.

Les concurrents ne désirant pas que leur nom soit affiché avec les résultats devront en informer préalablement les organisateurs, afin que ceux-ci puissent prendre les dispositions appropriées.

Classements individuels

Les classements individuels ne concernent que les courses (à l'exclusion donc des joggings et de la marche).

Il est établi, sur la base des temps enregistrés, un classement individuel pour chacune des courses et des catégories (âge/ sexe). Une coupe est remise :

- au premier classé de chaque catégorie pour les courses adultes (10 km et 5 km)
- aux trois premiers classés de chaque catégorie pour la course enfants 1,5 km ;
- aux 3 premiers classés au scratch du 10 km et du 5 km.

Ne peuvent être classés que les concurrents munis à l'arrivée de leur dossard correspondant à leur catégorie.

Classements par équipe

Il peut s'agir d'équipes de club sportif, d'association, d'établissement scolaire ou universitaire, d'entreprise ou institution professionnelle, de famille ou de groupe d'amis. La constitution d'une équipe implique de remplir la mention portée à cet effet sur la fiche d'inscription (voir « Inscriptions et retrait des dossards/ Inscription des équipes »).

Des classements par équipes sont effectués selon deux critères :

- Classement au temps sur le 10 km : addition des 5 meilleurs temps réalisés. En cas d'ex-aequo, c'est l'équipe dont le coureur est classé avec le meilleur chrono qui l'emporte ;
- Challenge du nombre : le plus grand nombre de participants inscrits, toutes épreuves confondues (y compris donc les joggings et la marche).

Pour chacun des deux critères, une coupe est remise aux trois premières équipes classées.

Coup de cœur du jury

Une coupe peut être attribuée à un participant ou à une équipe dont la performance ou l'attitude ont été jugées particulièrement remarquables par le comité d'organisation.

Remise des récompenses

Les coupes seront remises lors des deux cérémonies protocolaires, qui se tiendront sur le podium du Village de la Virade, et débiteront :

- à 10h30 pour la Course du Souffle 5 km et la Mini-Course du Souffle 1,5 km ;
- à 11h15 pour la Course du Souffle 10 km et les classements par équipe.

4- Inscriptions et retrait des dossards

La participation aux épreuves (Courses, Joggings ou Marche) nécessite obligatoirement une inscription préalable qui doit intervenir :

- au plus tard le jeudi 23 septembre avant minuit pour les inscriptions en ligne sur <https://www.espace-competition.com>
- au plus tard le dimanche 19 septembre (cachet de la poste faisant foi) pour les inscriptions par courrier à «Course du Souffle, Hassina Le Trouher, 11 rue de Bellevue-91200 Athis-Mons» ; bulletin téléchargeable sur [Télécharger ici le flyer de la Course](#)

En application du protocole sanitaire anti-Covid arrêté par le Ministère chargé des Sports, **aucune inscription ne pourra être prise sur place.**

Les inscriptions à chacune des six épreuves seront fermées à partir de 1100 participants quel que soit le mode d'inscription, compte tenu de la configuration du parcours et afin d'assurer la sécurité de tous.

Les frais d'inscription **sont entièrement reversés à Vaincre la Mucoviscidose** et sont de :

- 16 € pour la Course du Souffle 10 km
- 11 € pour la Course du Souffle 5 km, le Jogging du Souffle 5 km et la Marche du Souffle 5 km
- 7 € pour la Mini-Course du Souffle 1,5 km, le Jogging des familles 1,5 km, ainsi que pour les mineurs* sur tous les départs

* *catégories cadets et plus jeunes*

Après le dimanche 19 septembre à minuit, les tarifs seront majorés de 4 €, quels que soient l'épreuve et le mode d'inscription (limité à 3 € pour les mineurs).

L'inscription à l'une quelconque des autres épreuves autorise la participation au Jogging des familles, sans paiement supplémentaire (avec port du dossard obligatoire).

Un plafond de 35 € est prévu pour les familles (grands-parents, parents, enfants, frères et sœurs en parenté directe et conjoints) s'inscrivant par courrier postal avant la date limite.

Possibilité d'abattements tarifaires pour les équipes : consulter les organisateurs à sceaux.coursedusouffle@gmail.com .

Le versement des frais d'inscriptions peut être complété d'un don. Compte-tenu de la réglementation, un reçu fiscal ne pourra être adressé que pour les dons, d'un montant minimal de 10 €, qui auront fait l'objet d'un paiement distinct par chèque.

Nota bene : pour démultiplier leur effort physique pour vaincre la Mucoviscidose, les concurrents qui le souhaitent peuvent collecter des parrainages financiers de leurs amis, parents, collègues etc... Créez à cet effet votre page de collecte sur le site : <https://mondefi.vaincrelamuco.org/events/virade-de-sceaux-2021>

Tout inscription est ferme et définitive, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Important :

- **Pour les courses, les inscriptions seront validées après dépôt du certificat médical ou présentation de la licence (ou du Pass' J'aime courir), qui devront être effectués au plus tard aux dates limites prévues pour les inscriptions en ligne (23 septembre avant minuit) ou les inscriptions par courrier (19 septembre).**
- **Pour l'inscription des mineurs (courses ou joggings), la signature de l'un des deux parents est obligatoire. Le dépôt d'un certificat médical pour les courses peut être remplacé par l'attestation par le parent que le questionnaire de santé prévu dans l'annexe II-23 du code du sport a été rempli sans aucune réponse positive. Dans tous les cas ceci doit être fait sur le site avant le jeudi 23 septembre à minuit ou pour les inscriptions par courrier le 19 septembre.**

Inscription des équipes

Une équipe est composée d'un minimum de 5 participants.

L'appartenance d'un ensemble de coureurs à une même équipe implique qu'ils s'identifient lors de l'inscription.

Il est conseillé aux responsables d'équipes de prendre contact le plus tôt possible avec les organisateurs via l'adresse sceaux.coursedusouffle@gmail.com pour définir avec eux les modalités d'inscription et les conditions tarifaires les plus appropriées.

Les équipes d'établissements d'enseignement et hospitaliers, clubs sportifs et associations peuvent bénéficier d'abattements tarifaires liés à l'importance de l'effectif :

15 à 30 inscrits : réduction de 10%

31 à 50 inscrits : réduction de 20%

au-delà de 50 inscrits : réduction de 30%

Pour pouvoir bénéficier de ces abattements, les équipes doivent avoir pris contact avec les organisateurs pour définir avec eux leurs modalités d'inscription.

Il est également possible pour des équipes peu nombreuses non susceptibles de bénéficier de l'avantage tarifaire d'inscrire leurs participants en ligne directement sous la forme d'équipe libre, à condition de bien remplir les rubriques «club» ou « nom de l'équipe ».

Retrait des dossards

Pour l'ensemble des épreuves, le retrait des dossards se fera sur place le samedi 25 septembre entre 14H et 18H, et le dimanche 26 septembre à partir de 8H et jusqu'à 30 minutes avant chaque départ. Une pièce d'identité sera demandée.

Dans le cadre du protocole sanitaire anti-Covid arrêté par le Ministère chargé des Sports, il sera demandé aux participants **de présenter un pass sanitaire valide, de porter le masque, de respecter un sens de circulation unique (marqué au sol) et une distanciation physique d'au moins un mètre entre chaque personne**. Les participants mineurs sont dispensés de la présentation du pass sanitaire.

Pour les courses :

- **Rappel : le dossard ne peut être remis si le certificat médical valide (ou la licence, ou le Pass J'aime courir) n'a pas été fourni avant les dates limites prévues.**
- Le dossard doit être porté par les concurrents sur le devant du maillot, de manière à être parfaitement visible pour les contrôles et les classements (dans le cas des courses).
- Le dossard comporte un numéro et une puce électronique. Le numéro attribué à chaque concurrent l'étant à titre personnel, la transmission de son dossard à un autre concurrent est strictement interdite. Toute infraction à cette règle entraînera la disqualification.

Tous les dossards (avec ou sans puce électronique) sont jetables et ne sont donc pas récupérés par les organisateurs.

Les équipes doivent obligatoirement procéder à un retrait groupé des dossards le samedi après-midi ou à défaut le dimanche matin au minimum 30 minutes avant les premières épreuves, soit 9H au plus tard. Un retrait anticipé peut être convenu avec l'organisateur. Toute équipe n'assurant pas le retrait groupé pour une quelconque raison ne pourra pas bénéficier de l'abattement et les tarifs individuels seront appliqués.

5- Responsabilité des organisateurs

Si l'organisation s'est assurée de la collaboration de la Croix Rouge et de la présence d'un médecin pour réagir le mieux possible aux problèmes qui peuvent intervenir au cours d'une épreuve de cette nature, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident pendant l'épreuve subi ou provoqué par un concurrent non régulièrement inscrit.

L'organisation ne peut non plus être tenue responsable en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

L'épreuve peut être annulée en cas d'intempéries violentes nécessitant la fermeture du parc, sur décision de la Direction départementale des parcs ou par le Comité d'organisation pour des raisons de sécurité.

Dans ce cas, ou dans les autres cas d'annulation des épreuves pour force majeure, il ne sera pas procédé au remboursement des frais d'inscriptions.

Dispositions spécifiques liées à la situation sanitaire :

En application du protocole sanitaire anti-Covid arrêté par le Ministère chargé des Sports :

- Les participants (sauf les mineurs) devront présenter un pass sanitaire valide ; Il n'y aura pas d'inscription sur place (rappel).
- Le certificat médical, ou la licence, ou le Pass J'aime courir, devront avoir été communiqués antérieurement au retrait des dossards et avant le jeudi 23 septembre à minuit, ou, pour les inscriptions par courrier le 19 septembre. Ils ne pourront pas être remis sur place (rappel).
- Il n'y aura pas d'affichage des résultats sur place (rappel).
Les organisateurs mettront en place dans la zone course un espace spécifique d'accueil médical en cas de suspicion de Covid.

Le port du masque sera obligatoire au retrait des dossards, à la consigne, dans la zone départ, à la séance d'annonce des résultats et de remise des coupes ; facultatif dans les autres phases de cheminement des participants et pendant l'épreuve elle-même. L'évolution du protocole sanitaire arrêté par les pouvoirs publics ou la Fédération Française d'Athlétisme pourra conduire les organisateurs à adapter les modalités du déroulement des épreuves.

En cas d'annulation d'épreuve pour des raisons sanitaires, les inscrits pourront soit laisser leur inscription à titre de don à l'association Vaincre la Mucoviscidose, soit en demander le remboursement. De plus, en cas de quota imposé par l'autorité publique, l'ordre chronologique d'inscription prévaudrait et les autres inscrits se verraient proposer ce même choix.

En cas de modification (notamment concernant les horaires ou les conditions de départ) ou d'annulation d'épreuve, les inscrits seront prévenus par email.

6- Droit d'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves. Tout refus de céder ce droit à l'image implique de fait l'impossibilité de participer à aucune des épreuves (courses, joggings et marches).

7- Partenaires

Les clubs sportifs suivants sont partenaires de la « Course du souffle au parc de Sceaux » : Souffles de l'Espoir, US Métro Athlétisme.

La liste des autres partenaires qui soutiennent la Course du Souffle ou la Virade de l'Espoir au parc de Sceaux est publiée sur le site internet de l'évènement.

Note (1) :

Fédération Française d'Athlétisme : RÈGLEMENT DES MANIFESTATIONS RUNNING 2021

4 – CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - ✓ Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - ✓ Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - ✓ Fédération française handisport (FFH),
 - ✓ Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - ✓ Fédération sportive des ASPTT,
 - ✓ Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - ✓ Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - ✓ Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Note (2) :

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES PARTICIPANTS

Dans le contexte actuel lié à la COVID 19, la Virade de l'espoir au parc de Sceaux du 26 septembre 2021, qui inclut la Course du souffle, a établi un protocole sanitaire afin de garantir les meilleures conditions d'accueil et d'organisation.

Ce protocole est défini au 3 septembre 2021 mais il est susceptible d'évoluer à l'approche de l'événement. Consultez notre site

Attention pour les participants

- Pass sanitaire obligatoire pour participer
- Pas d'inscription sur place
- Certificat médical ou licence et autorisation parentale doivent être téléchargées sur le site d'inscription avant le 23 septembre à minuit, sous peine de nullité et sans remboursement.
- Vous devez avoir recueilli votre numéro de dossard sur le site d'inscription avant d'arriver au Village
- Port du masque et distanciation suivant les zones

Le Protocole

Accès au Village de la Virade (samedi 25 et dimanche 26 septembre)

A date, compte tenu des mesures prises par le gouvernement, la Virade demandera le PASS SANITAIRE pour l'accès au Village et à la course, notamment pour le retrait des dossards et la participation aux épreuves le dimanche 26 septembre.

Le Pass sanitaire doit être valide selon les dispositions qui seront en vigueur au 25 septembre,

Bracelet

Les personnes ayant montré un Pass sanitaire OK se verront remettre un bracelet dont le port, visible pour contrôle, sera obligatoire pendant toute la durée de leur présence à la Course du Souffle au parc de Sceaux.

L'organisation mettra en place un sens de circulation dans le Village pour le retrait des dossards.

Une distance de 1m devra être respectée entre les personnes.

Le port du masque sera obligatoire lors de votre venue dans le Village dans les zones jaunes et recommandé dans la zone verte. Ces zones sont définies sur le plan affiché et matérialisées.

Nous vous recommandons de prévoir vos masques. Néanmoins l'organisation pourra en fournir si besoin.

Des gels hydro alcooliques seront mis en place à différents endroits du Village.

Avant la course

Certificats médicaux ou licence 2021-2022 et autorisation parentale, le cas échéant, doivent avoir été téléchargés sur le site d'inscription avant la clôture des inscriptions le jeudi 23 à minuit.

Il n'est plus possible de remettre votre certificat médical sur place pour recevoir votre dossard. Il devra avoir été téléchargé avant sur le site Internet du chronométreur. Idem pour la licence 2021-2022 et l'autorisation parentale si requise.

Pour les inscrits par courrier, il faudra les envoyer à l'avance par ce même canal courrier.

Afin de limiter la manipulation « papier » de documents, l'ensemble de votre inscription devra être complète et validée dans ces délais pour pouvoir retirer votre dossard. **Les inscriptions incomplètes ne seront pas remboursées.**

Pas d'inscription sur place

Il n'y aura pas d'inscription sur place. Vous devez obligatoirement avoir été inscrit à l'avance sur le site du chronométreur ou par courrier en temps et en heure. Ceci pour éviter la manipulation de documents sur place.

Vous devrez connaître votre numéro de dossard avant d'arriver

Il n'y aura pas sur place de tableau d'affichage alphabétique, pour éviter les regroupements, conformément à la réglementation.

Avant d'arriver au Village, chaque coureur devra consulter la liste des inscrits sur le site du chronométreur pour connaître son numéro de dossard et devra ainsi se rendre directement au bon guichet de remise.

Retrait des dossards possible le samedi 25 septembre

Le retrait des dossards est possible le samedi 25 septembre de 14h à 18h avec masque mais sans Pass sanitaire, mais ce dernier sera obligatoire pour participer aux épreuves le lendemain.

Jour de la course (dimanche 26 septembre)

Consigne

L'organisation proposera une zone de consigne aux participants. Respectez les distances et portez votre masque.

Accès à la zone d'échauffement

Une fois sortis du village, les participants pourront s'échauffer dans une grande zone prévue à cet effet, en vert sur le plan, sur la grande pelouse des 4 statues. Dans cette zone verte, le port du masque est recommandé mais non obligatoire. Les participants pourront aussi s'échauffer dans le parc et rentrer dans la zone verte par un sas prévu, s'ils sont porteurs du bracelet.

Accès zone départ

Cette zone est strictement réservée aux participants portant leur dossard ; des contrôles seront mis en place.

Le port du masque sera obligatoire dans la zone de départ et jusqu'au moment du départ de la course (arche départ).

Parcours

Le port du masque n'est pas requis. Nous vous recommandons de le conserver sur vous, car il sera requis après l'arrivée.

Nous recommandons le respect de la distanciation physique et conseillons d'utiliser la largeur des allées.

Ravitaillement intermédiaire du 10 km

Il y aura un ravitaillement intermédiaire au 5^{ème} km, sur le parcours.

Zone arrivée/ravitaillement

Cette zone sera strictement réservée aux participants à toutes les épreuves. Veuillez à respecter la distanciation.

Le port du masque est recommandé dès que possible après la récupération et en tout cas dans toutes les zones jaunes.

Si jamais vous perdez votre masque durant le parcours, des bénévoles proposeront des masques jetables.

Nous demandons aux participants d'éviter de stagner dans la zone arrivée et à la sortie du ravitaillement.

Zone remise des prix

Dans cette zone **jaune** devant le podium, sur la pelouse des 4 statues, le port du masque et l'espacement seront obligatoires.

Après course

Une cellule de veille COVID 19 durant 14 jours, suite à l'événement, sera maintenue afin d'effectuer le suivi d'une éventuelle contagion et informer les éventuels cas contacts.

Publié le 4 septembre 2021